

**Session du Conseil régional de Picardie**  
**lundi 12 décembre 2011**  
**Projet de Budget Primitif pour 2012**

*(sous réserve du prononcé)*

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

J'ai l'honneur de vous présenter l'avis du CESER sur le projet de Budget Primitif pour 2012.

Cet avis a été adopté par notre Assemblée le mercredi 7 décembre dernier à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le Conseil régional met en avant, au sein de ce projet de Budget primitif pour 2012, sa volonté de poursuivre ses objectifs et engagements avec les ressources qui sont les siennes, et ce malgré un certain nombre d'incertitudes.

Ainsi, le Conseil régional prévoit dans son projet de BP :

- Une hausse de 4% des recettes régionales hors emprunt (par rapport au BP 2011) ;
- Une baisse des dépenses régionales (crédits de paiement) de 2% ;
- Un emprunt d'équilibre de 125,1 M€.

Ces données marquent la volonté régionale d'accroître l'excédent de fonctionnement et de maintenir la capacité de désendettement de la collectivité régionale dans une fourchette acceptable.

Le CESER constate une hausse des **recettes régionales** pour 2012 : elles atteignent, un montant prévisionnel de 834M€, hors emprunt, contre 802,4 M€ au BP 2011.

En matière de fiscalité directe, le CESER constate que le Conseil régional devrait percevoir 108 M€ en 2012 au titre des 3 nouvelles taxes directes.

Ainsi, 25% de ces recettes proviennent de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), pour un montant de 82,8 M€.

La Région perçoit 25,2 M€ provenant des deux Impositions Forfaitaires sur les Entreprises de Réseaux (IFER).

Ces trois taxes sont perçues à la suite de la mise en œuvre de la réforme de la taxe professionnelle.

A ces recettes s'ajoutent 27,5 M€ au titre de la perception du Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources.

Concernant la fiscalité indirecte, le CESER a constaté la stabilité des recettes qui s'élèvent à 213,5 M€.

Les dotations de l'Etat s'élèvent à 416,9 M€, en baisse apparente de 12,9 M€ par rapport à 2011, car cette somme se retrouve inscrite au sein du FNGIR. Au total, le CESER constate la reconduction en 2012 du montant des dotations.

Enfin, le CESER retient une hausse des ressources diverses de 29M€ par rapport à celles inscrites au BP 2011.

Cette hausse provient :

- de recettes opérationnelles, issues par exemple du Contrat d'Objectifs et de Moyens nouvellement signé ou encore de l'enseignement supérieur sur des recettes historiques,
- de l'inscription de recettes liées à la subvention globale, c'est-à-dire la délégation de gestion d'une partie du programme opérationnel, délégation accordée par l'Etat à la Région Picardie pour la période 2007-2013.

Concernant maintenant les **dépenses**.

Le projet de Budget Primitif pour 2012 porte sur un montant de dépenses de 959,1 M€ (hors réaménagement de la dette), contre 976,7 M€ au BP 2011, soit une baisse globale de 2%.

Mises à part les dépenses relatives au fonctionnement des services généraux (en augmentation de 20% et pour un montant de 174,9 M€), l'ensemble des postes connaissent des baisses.

S'agissant de l'augmentation de 20% des dépenses concernant les services généraux, il convient de relever qu'elles recourent plusieurs types de dépenses:

- des dépenses d'administration générale pour un montant de 79,9 millions d'euros dont :
  - o 42,7 M€ en rémunération de personnel (hors agents des lycées)<sup>1</sup>, contre 40,8 M€ au BP 2011 ;
  - o 10,7 millions d'euros en matière d'administration générale (locaux, moyens techniques, locations mobilières, entretien, travaux d'aménagement,...), contre 12,3 M€ au BP 2011 ;
- des dépenses d'intervention et d'investissement pour un montant de 37,2 M€, contre 16,6 M€ au BP 2011. Elles recouvrent les actions interrégionales, européennes et internationales ainsi que les actions relevant de la subvention globale que je viens de mentionner dans le cadre des recettes;
- des dépenses liées à la dette à hauteur de 55 M€ (35 M€ de remboursement en capital des emprunts et 20 M€ de frais financiers liés aux intérêts de la dette), contre 54 M€ au BP 2011 ;
- des dépenses financières autres pour un montant de 2,7 M€ (ligne de trésorerie, admissions en non-valeur, annulations de titres de recettes et remises gracieuses), contre 1,9 M€ au BP 2011.

Le CESER note que le BP 2012 prévoit l'inscription de 33 M€ de CP (dont 21,9 M€ de CP sur AE et 11,1 M€ de CP sur AP), au titre de la subvention globale. Cette enveloppe budgétaire est en forte hausse (les dépenses inscrites au BP 2011 atteignaient 11,7 M€).

Les membres du CESER constatent avec satisfaction un apurement du stock des Autorisations de Programme et des Autorisations d'Engagement au sein de ce BP 2012. Ils notent pour la première fois une baisse des stocks d'AP et d'AE, respectivement de 7% et 4% par rapport au BP 2011.

Le stock d'AP devrait atteindre en 2012 un montant de 2.403,7 M€ (contre 2.575,4 M€ au BP 2011) comprenant :

- 2.231,6 M€ d'AP antérieures à 2012 (contre 2.328,5 M€ au BP 2011),
- 172,1 M€ d'AP nouvelles (contre 246,9 M€ au BP 2011).

Le stock d'AE devrait atteindre quant à lui un montant de 3.055,7 M€ (contre 3.199,6 M€ au BP 2011) comprenant :

- 2.566 M€ d'AE antérieures à 2012 (contre 2.716,6 M€ au BP 2011),
- 489,7 M€ d'AE nouvelles (contre 483 M€ au BP 2011).

---

<sup>1</sup> A noter que la rémunération des agents des lycées est rattachée à la Fonction 2 - Enseignement. Elle représente 60,2 millions d'euros au BP 2012 contre 59,1 millions d'euros.

Le projet de budget primitif prévoit une baisse de l'emprunt d'équilibre qui s'élève pour 2012 à 125,1M€.

Il était prévu à hauteur de 174,3 M€ en 2011, sachant que seuls 118,1M€ avaient été réellement mobilisés en 2011 et 195,8M€ en 2010.

Au regard des chiffres qui nous ont été communiqués, l'encours de dette s'élevait à 602,6 M€ au 1<sup>er</sup> octobre 2011 et devrait se situer entre 605 et 620 M€ au 31 décembre 2011.

Le CESER prend acte de la volonté régionale de maintenir la capacité de désendettement comprise entre 6 et 7 années, en résultat d'exécution.

Il aurait souhaité cependant pouvoir connaître le montant de l'épargne brute et de la capacité de désendettement prévisionnelle issus du BP 2012.

\*\*\*

L'équilibre général du projet de budget ayant été dressé, j'en viens à la présentation de l'avis du CESER sur les politiques sectorielles inscrites au projet de BP pour 2012.

Plusieurs d'entre elles correspondent aux attentes de notre Assemblée.

En 2011, nous avons souvent évoqué la problématique de l'illettrisme.

Le CESER se réjouit de constater que le Conseil régional a ouvert le Service Public régional de Formation<sup>2</sup> aux jeunes et adultes ne maîtrisant pas les savoirs fondamentaux. Cette évolution donne une réalité à l'engagement de la Région dans le Plan Régional de Prévention, d'Accompagnement et de lutte contre l'illettrisme en Picardie 2009-2012.

Concernant l'apprentissage, le CESER est très satisfait de constater que le Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM) est signé, car il permet l'inscription dans le budget d'actions concrètes pour l'année 2012.

Pour le CESER, l'objectif fixé (par le COM) de passer de 14.000 à 18.000 apprentis et pré-apprentis entre 2011 et 2015 est ambitieux.

Cette ambition se retrouve bien inscrite dans le BP qui voit le maintien de l'effort régional à hauteur de 27,5 M€ en Autorisation d'Engagement et en Crédits de Paiement.

---

<sup>2</sup> SIEG : Service d'Intérêt Economique Général

Lors du précédent exercice budgétaire, le CESER s'était inquiété du risque de ne plus voir la lutte contre les discriminations et la promotion de l'égalité comme un axe structurant de la politique régionale. Il se félicite de la prise en compte de ces sujets au sein du BP 2012.

Dans le cadre du Programme régional d'aide à la vie associative, nous avons constaté des inscriptions budgétaires significatives sur le programme des emplois solidaires. Ces inscriptions soulignent la volonté régionale de mettre en place le dispositif renouvelé d'emplois solidaires, négocié avec les représentants du monde associatif.

Concernant le logement, le CESER prend acte du maintien de la politique régionale dans ce domaine. En 2011, comme en 2012, cette politique se recentre sur les opérations de réhabilitation, intégrant l'amélioration du cadre de vie.

Toujours dans ce domaine, nous constatons avec satisfaction la poursuite de la participation de la Région à l'établissement public foncier local de l'Oise. Nous approuvons aussi la participation régionale aux financements de deux études de faisabilité et d'opportunité de tels établissements dans l'Aisne et dans la Somme. Pour le CESER, il est essentiel que la Région joue un rôle fédérateur pour aider ces deux départements à disposer de ce type d'intervention foncière.

Dans le domaine ferroviaire, nous avons constaté que l'étude d'électrification Amiens-Rang-du-Fliers, inscrite au Budget primitif 2011 et reportée à l'occasion de la Décision modificative, a été réinscrite dans le cadre de ce projet de Budget primitif pour 2012.

Ce projet doit être porté collectivement pour aboutir. L'ensemble des collectivités territoriales concernées devrait participer à sa réalisation.

A de nombreuses reprises, le CESER a marqué son attachement aux Commémorations du Centenaire de la Grande Guerre dont l'échéance approche.

Et comme cela est précisé au sein du projet de Budget Primitif pour 2012, le Comité régional du tourisme s'engagera dès 2012, en complément de ses actions, dans la préparation des commémorations du Centenaire de la Grande Guerre.

Le CESER a également formulé plusieurs demandes au travers de son avis sur le projet de BP 2012.

L'importance que revêt le Fonds Régional d'Appui aux Pays de Picardie (FRAPP) pour le développement des territoires de Picardie n'est plus à démontrer. Nous souhaitons que cette politique, qui arrive à son terme, fasse l'objet d'une évaluation faisant apparaître les freins au montage et au portage des projets auxquels sont confrontés les territoires.

Et surtout, le CESER souhaite la reconduction de cette politique pour ces prochaines années.

En matière de transports, le CESER relève l'augmentation des dépenses de fonctionnement par rapport à celles de 2011. Cette augmentation provient de l'inscription d'une provision exceptionnelle de 5,7 M€ ; elle devrait permettre le règlement des différents litiges opposant le Conseil régional et la SNCF. La convention d'exploitation TER 2007-2012 pourrait ainsi être soldée.

Concernant les litiges existants, le CESER note le souhait de la Région de négocier sur la base d'un accord global avec la SNCF.

Le CESER souhaite l'aboutissement de cette démarche afin de normaliser la situation et de préparer la renégociation de la prochaine convention TER.

Le CESER constate par ailleurs l'inscription de l'opération « Creil gare cœur d'agglomération », dans le cadre des infrastructures ferroviaires soutenues par le CPER 2007-2013. Il souhaite que ce projet soit exemplaire en matière d'organisation de l'intermodalité des différents types de transport.

En matière économique et dans le contexte de crise actuelle, le CESER a souhaité aller au-delà du seul aspect budgétaire. Il estime essentiel que l'ensemble des moyens restant engagés sur le territoire régional (par l'Etat, la Région, les Conseils Généraux, et l'ensemble des acteurs économiques) soit mieux coordonné afin de gagner en efficience.

Le CESER propose en ce sens la relance d'une concertation régionale pour actualiser le Schéma Régional de Développement Economique voté par votre Assemblée en 2006.

La nouvelle logique de concertation expérimentée par le Conseil régional depuis 2010, dans le cadre de l'Economie Sociale et Solidaire, constitue un modèle vertueux qu'il convient de généraliser, car il mobilise l'ensemble des acteurs vers un objectif commun. Et j'entends par acteurs les pouvoirs publics mais aussi les opérateurs au sens large du terme, aux premiers rangs desquels figurent les organisations consulaires, professionnelles, et celles représentatives du personnel.

Le CESER estime que le Conseil régional devrait assurer et assumer un rôle de chef de file en la matière.

En matière d'agriculture, le CESER met en avant la nécessité de mesurer l'efficacité des politiques régionales initiées dans ce domaine. Il considère que la situation des agriculteurs, 5 ans après la mise en place de l'aide à l'installation par le Conseil régional, pourrait faire l'objet d'un bilan.

Sur la question environnementale, le CESER constate que la réflexion menée par le Conseil régional sur l'atténuation aux changements climatiques est importante.

Il suggère que cette atténuation se prolonge par l'adaptation de nos modes de vie et de production. A cette fin, il souhaite la définition par le Conseil régional de Picardie d'un processus d'adaptation aux changements climatiques.

Dans le domaine de la culture, le CESER prend acte de la dissolution de l'EPCC (Etablissement Public de Coopération Culturelle) au 31 décembre 2011. La Région a indiqué qu'elle prendra directement en charge certaines activités assumées par l'EPCC comme la gestion du parc de matériel ou l'organisation des événements. D'autres transferts d'activités assurées par l'EPCC restent encore à définir.

En conclusion, pour le CESER, l'année 2012 sera importante, en particulier compte tenu des modifications susceptibles d'intervenir dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales.

Ces modifications pourront avoir des répercussions importantes sur le champ d'intervention du Conseil régional et, par conséquent, sur le montant et l'affectation de ses dépenses, et donc sur le contenu du BP 2012.

Je vous remercie de votre attention.